L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 AVRIL 1886. 59me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 23 AVRIL 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Le bill Morrison et le Président Cleveland---Le traité dit de réciprocité avec le Mexique.

Nous avons reçu, mercredi, de Washington, certaines nouvelles qui, pour n'être pas immédiatement alarmantes au point de vue des intérêts de notre industrie sucrière, ne sont pas de nature à nous rassurer sur l'avenir du parti auquel nous nous glorifions d'appartenir. Jusqu'au dernier moment, nous avions pu compter, si non sur l'appui avoué, officace, de l'administration dans notre lutte contre le bill Morrison, au moins sur une bienveillante neutralité qui, d'un côté, laisserait aux protectionnistes du Congrès une complète liberté d'action et, de l'autre, permettrait à la Démocratie de se présenter, la tête haute, devant le corps électoral, aux prochaine comices nationaux. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Si les dépêches sont vraies—et nous n'avons pas de raison de les révoquer en doute —le Président Cleveland, chez qui rien ne devait faire soupçonner la moindre sympathie pour les idées que représentent M. Morrison et la coterie dont il est le chef, se serait déclaré en leur faveur ; il aurait approuvé le bill que ce personnage a présenté au Congrès et dont la principale clause, comme on le sait, est une réduction de dix pour cent des droits d'entrée sur les sucres étrangers.

Nous ne saisissons pas bien nettement les motifs de ce changement d'attitude. Il s'agirait de la nécessité de rétablir l'union dans le parti, en vue des élections d'automne. L'intention peut être on ne peut plus honorable, mais nous ne voyons pas pourquoi elle se ferait en faveur du libre-échange contre le protectionnisme, plutôt qu'au profit du protectionnisme contre le libre-échangisme. M. Morrison, qui ne s'attendait guère, M. Morrison, qui ne s'attendait assurément pas à cette excellente aubaine, doit en jubiler, mais M. Randall, dont elle met en péril les principes bien connus et inébranlables, n'a pas lieu de s'en montrer satisfait. La conduite attribuée au Président peut déplacer la question, elle ne la résout pas.

Au reste, il ne s'agit nullement de faire les affaires de telle ou telle faction ou fraction d'un parti. Les coteries et les hommes ne comptent rien, c'est le parti qui est tout, et la grande question est de savoir quelle attitude il doit prendre devant le pays, pour mettre de son côté toutes les chances d'un succès honorable.

Le libre-échange ne peut pas faire le bonheur du parti démocrate, attendu que les populations américaines sont foncièrement protectionnistes, et elles le sont, parce que leur intérêt légitime, évident, incontestable, leur commande de l'être. Toutes les théories que vous leur opposerez viendront échouer contre cette raison-là qui, en effet, vaut à elle seule, toutes les autres. Aussi, les républicains n'ont-ils pu réprimer l'immense joie que leur causait cette révélation inespérée ; elle a fait explosion malgré eux, et il ne leur a pas fallu vingt-quatre heures pour supputer le nombre de voix qu'elle leur vaudra. Peut-il s'en étonner, les en blâmer ? Non ; ils s'emparent des avantages que leur abandonnent bénévolement leurs adversaires.

Il y a quelques jours, à propos de la demande d'abrogation du traité des Iles Sandwich par le comité des voies et moyens,—demande signée par les Morrisons et les Hewitt,—nous ne nous trompions pas en disant qu'il ne fallait pas trop nous hâter de chanter victoire, et que le petit bonheur qui nous arrivait pourrait bien être suivi de quelque désappointement. L'événement a justifié nos craintes plus tôt que nous ne le prévoyions et d'une façon à laquelle nous étions loin de nous attendre.

Mais ne désespérons pas. Nous avons la foi la plus entière en M. Randall et ses fidèles phalange ; ceux-là ne désertent pas leur poste. Avec un peu de vigilance de la part de leurs adhérents, il nous est encore possible de remporter la victoire.

Ce qui nous attriste le plus, c'est de voir un parti démocrate mis ainsi en danger par quelques-uns de ses propres chefs, par des hommes dont une triste expérience eût dû lui apprendre à se méfier, qu'il aurait dû tenir dans l'ombre. Après tout, nous n'avons pas trop à nous plaindre de la situation. Le comité des voies et moyens semble décidément hostile aux traités prétendus de réciprocité dont nous étions menacés de tous les côtés, et il procède à leur abattage avec un zèle qui lui fait honneur. Celui des Iles Sandwich nous semble bien mort, après avoir trépigné ; celui du Mexique n'est probablement pas, non plus, destiné à voir le jour. Si nous en jugeons d'après le rapport du sous-comité, il est bien difficile que le Sénat en vote la mise en vigueur ; il est même à croire qu'il n'en entamera pas la discussion et qu'il le laissera moisir dans les cartons.

Le sous-comité met à jour, avec une grande clarté, les dangers que l'arrangement ferait courir à nos principales industries, notamment à celles du tabac et du sucre, à la prospérité desquelles la Louisiane est si puissamment intéressée. Qui ne sait, en effet, que la culture du tabac tend, depuis deux ou trois ans, à prendre de grands développements dans le Sud-Ouest de l'Etat et promet d'en devenir une des plus abondantes sources de revenu ?

Quant à la canne, il est avéré que la République voisine possède, dans presque toute son étendue, un climat éminemment propre à la production de cette plante, et qu'il lui serait possible, en peu d'années, d'inonder de son sucre tous les Etats de l'Union. De ce que les Indiens qui forment les trois quarts de la population du pays, se sont bornés, jusqu'à cette heure, à ne faire de leur sucre que par des procédés primitifs et pour leur propre consommation, il ne s'en suit pas qu'ils laisseraient les choses dans le même état, si on leur offrait les moyens de tirer du produit un parti auquel ils n'ont jamais pensé, si on en faisait, à leur profit, un article d'exportation gratuite aux Etats-Unis. Ils pourraient facilement en jeter une valeur de plusieurs millions de dollars sur nos marchés, et, si les bras ne suffisaient pas, on y introduirait, par masses, dans le pays, les chinois, qui ne demanderaient pas mieux que d'y immigrer.

Ce n'est pas là un projet en l'air ; tous les préparatifs en sont faits, on n'attend que la mise en vigueur du traité. L'exécution en est d'autant plus facile, au Mexique, que le sol y appartient à dix milles familles, tout au plus, et que les immenses propriétaires terriens qui y dominent, se transformeraient, du jour au lendemain, en gros spéculateurs.

Inconséquence qu'il est impossible de s'expliquer, de la part de nos hommes d'Etat : ils ont reculé devant la conclusion d'un traité avec Cuba et Porto Rico, pour nous soustraire à l'odieuse concurrence du travail esclave, et ils ont donné, tête baissée, dans une transaction du même genre, qui nous expose à une concurrence aussi humiliante : celle du travail forcé.

Ce détail qui avait, jusqu'à présent, échappé à la perspicacité des masses de l'Union. Les spéculateurs américains et étrangers, au profit desquels avait été bâclée, en 1875, l'affaire des îles Hawaïi, en ont extrait tout ce qu'elle pouvait donner, bien davantage même, à l'aide de la fraude et de la contrebande qu'ils faisaient sur une large échelle. Ils l'ont tellement fait suer, ils en ont tellement abusé, qu'ils ont fini par se mettre à dos ceux-là même qui, jadis, les avaient patronnés. A présent qu'il n'y a plus rien à gagner pour eux, de ce côté, ils se retournent vers le Mexique et ils poussent à l'exécution du traité avec nos voisins. Toutes ces misères, toutes ces intrigues, sont, paraît-il, très incidemment exposées, dans le rapport du sous-comité, et c'est, probablement, à cette découverte que nous devons la demande de reject. On sait que les raffineurs de New-York ont été les premiers victimes de ces exploiteurs ; *inde iræ* : de là, aussi, la guerre au traité Hawaïen, suivie des hostilités contre le traité mexicain. Nouvelle épine qu'on nous enlève du pied ; malheureusement, ce n'est pas la seule qui nous fasse souffrir.

La Sentinelle, Thibodaux, paroisse Lafourche, Louisiane, du 17 avril :

Un grand nombre d'orangers que l'on croyait morts, depuis les froids de janvier, viennent de donner signe de vie ; les feuilles poussent avec vigueur.

—Depuis le 1er avril, il est tombé, à Thibodaux, 4,87 pouces d'eau. C'est beaucoup trop pour les produits de la terre.

—Les souches et le plant de cannes commencent à pousser—pas assez, cependant, pour nous permettre de faire la moindre prédiction en bien ou en mal. Nous devons ajouter que l'on a, généralement, confiance.

L'Eagle, paroisse St. Bernard, Louisiane, du 22 avril :

Le fleuve monte de notre côté, mais nous n'apercevons encore aucun danger. Les levées de St. Bernard sont solides ; elles peuvent résister à une forte crue.

—M. Delaronde P. Ducros est maintenant un des deux avocats qui, avec le juge suprême et un avocat du district de sang mêlé, forment la cour et le barreau du Royaume des Mosquitos, Amérique Centrale. Nous espérons voir revenir notre jeune ami, bruni par le soleil et connaissant à fond ces parages.

Le Weekly Times, Shreveport, paroisse Caddo, Louisiane, du 22 avril :

Nous avons eu hier, à 4 heures du matin, un effroyable orage. Une partie de la population, épouvantée, s'était levée. Tout le ciel était en feu. Les nuages étaient aussi mouvementés que les vagues de la mer au milieu d'une tempête. Peu de pluie, mais une grêle énorme qui s'abattait violemment sur le toit des maisons. L'ouragan venait du Nord ; il n'avait guère qu'un tiers de mille de large sur deux ou trois milles de longueur. Le matin, on a pu voir sur le terrain une grêle épaisse de douze pouces d'épaisseur. C'est l'ouragan le plus désastreux que nous ayons eu, depuis sept ans.

—Nous recevons, de l'habitation Wilcomes, la lettre suivante :

" Nous avons eu, la nuit dernière, un terrible orage ; il a commencé à deux heures et a duré une heure. Il a dépouillé les arbres de leurs feuilles et toutes les récoltes sont ruinées. Il faudra semer de nouveau le coton. Il ne reste plus rien dans les jardins. Je ne sais pas jusqu'où s'est étendu l'orage, notre habitation est à sept milles au-dessus de Benton, sur le bord de la rivière. Figurez ce qui s'est passé du côté de la paroisse Bossier. Je crains qu'on y ait été aussi cruellement éprouvé que nous.

A. B. MARTIN,
Pickett, Lne.

Le ministre du commerce et de l'industrie de France a communiqué, le 3 avril, au conseil des ministres, et a déposé sur le bureau de la Chambre, le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1889.

Dans l'exposé des motifs, le ministre rappelle les précédents parlementaires qui engageaient le cabinet du 9 janvier et l'œuvre préparatoire de la commission préparatoire présidée par M. Antonin Proust.

Des travaux de cette commission, soumis à une revision minutieuse par le ministre actuel, M. Rouvier, et M. Lockroy, que trois combinaisons s'offraient au choix des pouvoirs publics :

Le 1o abandonnant l'organisation de l'Exposition à l'initiative privée, la laissait dans les mains d'un syndicat financier ;

Le 2o, en constituant l'Etat organisateur de l'Exposition lui en imposait toutes les charges et tous les risques.

Restait un 3o et dernier système, déjà éprouvé en 1867, et qui concilie, au mieux des intérêts en présences, les avantages des deux premières combinaisons. Dans ce système, l'Etat se réserve l'action prépondérante qu'il a le droit et le devoir de garder ; le conseil municipal obtient une part légitime d'influence ; enfin une association de garantie, librement constituée par les capitaux privés, met au service de l'entreprise un concours des plus précieux. Garantissant toute éventualité de mécompte par un apport important (18 millions), elle permet de régler définitivement dès aujourd'hui le futur budget de l'Exposition ; intéressée, pour réaliser des bénéfices, à réduire les dépenses et à majorer les recettes, elle doit s'inquiéter de l'application rigoureuse des devis. Enfin, faisant appel aux capitaux privés, elle associe par là même le commerce et l'industrie à la préparation de l'Exposition et les rend solitaires de son succès.

Sécurité financière, contrôle minutieux, appui moral, tels sont donc les trois caractères et les trois avantages indiscutables de cette combinaison. Elle diffère d'ailleurs de celle de 1867 en ce que l'association de garantie n'aura ni la direction ni la surveillance de l'Exposition.

Une commission de finance et de contrôle, tirée elle-même de la grande commission de l'Exposition, mais appelée à un rôle distinct et prépondérant, se trouvera composée : 1, de députés, sénateurs et agents de l'Etat, au nombre de dix-sept ; 2, de conseillers municipaux, au nombre de huit ; 3, de membres de la société de garantie, au nombre de dix-huit. De la sorte, chaque membre de la commission représentera un million d'apport.

Des études approfondies faites par des hommes compétents, il résulte que le total des dépenses présumées ne dépasseraient pas 43 millions.

Ces dépenses se trouveront couvertes par la contribution de l'Etat (17 millions), par la subvention de la Ville (8 millions), et enfin, sous réserve d'une garantie éventuelle, par les diverses recettes de l'Exposition que, par prudence, on évaluées seulement à la somme très atténuée de 10 millions.

Si l'on veut remarquer que les dépenses en 1878 ont atteint le chiffre total de 55 millions et que, pour servir de terme de comparaison, ce chiffre doit être réduit de toutes les dépenses relatives à la construction durable et à l'aménagement définitif du Trocadéro et de ses abords, soit plus de 13 millions,—on reconnaît que ne doivent pas se reproduire en 1889, — on voit que l'Exposition de 1878 a coûté réellement moins de 42 millions : dès lors, les 43 millions prévus pour la prochaine Exposition seraient largement sa dotation et ne sauraient laisser place à aucun mécompte.

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet de loi dont le Parlement se trouve maintenant saisi.

Une dépêche datée de Paris, 21 avril, nous a annoncé, hier, que la Chambre des députés a, par un vote de 350 contre 151, adopté le projet de loi dont on vient de lire l'analyse ; qu'elle a repoussé les amendements qui exigeaient le paiement de l'espace et décrétaient l'exclusion du travail ainsi que des matériaux étrangers.

On sait que, lors de la question qui lui a été posée, il y a deux mois, sur les accidents survenus dans le tir des pièces d'artillerie aux dernières grandes manœuvres d'automne, le ministre de la guerre de France a répondu que l'adaptation d'un appareil spécial garantissait dorénavant le retour de ces accidents uniquement dus à la précipitation dans la mise de feu.

L'appareil adopté est celui de M. Hartmann, capitaine d'artillerie, adjoint à l'atelier de construction de Puteaux. Cet appareil a donné d'excellents résultats, tant dans les expériences préliminaires exécutées par la commission de Bourges que dans les essais faits par quelques brigades d'artillerie.

Toutes les culasses des batteries de 80 et de 90 de campagne en sont—ou vont en être—pourvues à bref délai.

Le chemin de fer métropolitain de Paris.

Nous lisons dans la *Gazette de France* :

Le ministre des travaux publics a concédé, sous réserve de l'approbation des Chambres à M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier, le chemin de fer métropolitain.

M. Christophle s'est engagé à former une Société anonyme dans un très bref délai.

La Société concessionnaire émettra des actions et des obligations pour réunir le capital nécessaire à la construction ; mais elle ne construira pas elle-même. Elle remettra les fonds à l'Etat qui fera faire les travaux par ses ingénieurs.

Le capital nécessaire pour la première partie de l'opération est évalué à 250 millions de francs environ, et le capital nécessaire pour la seconde partie à près de 300 millions de francs.

L'Etat apporte à la Compagnie nouvelle une sorte de garantie de 5 millions de francs par an, dont les Compagnies de chemins de fer aboutissant à Paris ont consenti à faire les fonds, et il y ajoute une garantie supplémentaire destinée à compléter 4 0[0 pour les obligations et 4 1[2 0[0 pour les actions. La garantie des Compagnies de chemins de fer est stipulée dans des conditions assez singulières. Le tracé du Métropolitain, dont nous donnons le détail plus loin, est conçu de manière à ce que toutes les grandes lignes puissent relier leur voie à celle du Métropolitain.

Les trains de voyageurs de grands parcours ou de banlieue seront continués dans l'intérieur de Paris et paieront, à titre de péage, une somme déterminée à la Compagnie du chemin de fer métropolitain. C'est ce péage que les Compagnies garantissent au produit minimum de 5 millions de francs pour la première partie du Métropolitain, et de 7 millions de francs pour le réseau entier quand il sera terminé.

Voici quelques détails sur le tracé qui a été adopté :

Le chemin de fer métropolitain comprend quatre lignes distinctes : un cercle intérieur, ligne continue d'un développement de près de 20 kilomètres, construite en viaduc sur les deux cinquièmes, et moitié en souterrain, moitié en tranchées ouvertes pour le reste de la longueur, plus, trois lignes transversales, et, enfin, des lignes de raccordement.

Cercle intérieur.—Le tracé de cette ligne part du Champ-de-Mars, traverse la Seine, passe en souterrain sous le boulevard Delessert, contourne la place du Trocadéro, suit en tranchée l'avenue du Trocadéro et l'avenue d'Iéna, passe sous la place de l'Etoile, suit l'Avenue Wagram et les boulevards extérieurs en traitant en tranchées sous les contre-allées jusqu'au boulevard Barbès. A partir de ce point, il quitte les boulevards extérieurs, passe en souterrain sous le boulevard Magenta et sous la place Roubaix, où existe une gare de contact avec le chemin de fer du Nord, puis arrive à la gare de l'Est avec un contact analogue.

Ensuite, la ligne longe en viaduc le canal St-Martin jusqu'aux bords de la place de la République, où elle fait un crochet pour desservir cette place. Elle atteint la Bastille par l'avenue de la République et le boulevard Richard-Lenoir, puis la gare de Lyon.

De là elle franchit la Seine en amont du pont d'Austerlitz, longe le quai Saint-Bernard, et se détourne par la rue des Fossés-Saint-Bernard vers la rue Monge. Au square Monge, elle redevient souterraine, elle passe sous la montagne Sainte-Geneviève près du Collège de France, emprunte la rue des Ecoles, croise le boulevard Saint-Michel près du Musée de Cluny, passe sous la place de l'Odéon, sous la rue Garancière, sous la rue de Rennes à la rencontre du boulevard d'Enfer, touche la gare Montparnasse, suit le boulevard de Vaugirard, et débouche, en tranchées d'abord, et, en viaduc ensuite, aux abords de la rue Lecourbe.

Enfin, elle suit en viaduc l'avenue de Suffren et rejoint ainsi le Champ de Mars.

Ce parcours est de 19 kilomètres 890 mètres.

Lignes traversales :

1. De la gare Saint-Lazare à la place Roubaix.

Le viaduc part de la gare Saint-Lazare, traverse la rue Caumartin, la rue de la Chaussée-d'Antin près de l'Opéra, suit parallèlement la rue Lafayette jusqu'au carrefour Drouot, et s'enfonce en souterrain au delà de la rue de Rocroy. Le raccordement avec la ligne circulaire est en souterrain sous la rue Saint-Vincent-de-Paul.

La longueur de la ligne est de 2,245 mètres, plus 365 mètres de raccordement.

2. Du carrefour Drouot à l'avenue Daumesnil.

Cette ligne s'embranche sur la précédente par deux raccordements partant, l'un de la station de la rue de Trévise, l'autre de la station du carrefour Drouot, et qui se soudent un peu en avant du boulevard Poissonnière. Elle court en viaduc parallèlement à la rue Montmartre, pour s'infléchir parallèlement à la rue Réaumur afin de desservir le quartier du Temple, traverse la rue de Rivoli près de l'Hôtel de Ville, longe le quai des Célestins, franchit le bassin de l'Arsenal et finit par deux branches dirigées, la première sur la ligne du Vincennes, et la seconde vers le boulevard Richard-Lenoir.

Longueur, 3,730 mètres, plus 540 mètres de raccordement. Cette ligne aura quatre voies.

3. Ligne de la place dd Strasbourg à la place Denfert-Rochereau.

Cette ligne suit en souterrain les boulevards de Strasbourg, Sébastopol, Saint-Michel, l'avenue de l'Observatoire et la rue Denfert-Rochereau.

Elle passe sous les deux bras de la Seine et sous la Cité.

Elle se raccorde à la ligne circulaire, sur la rive droite, au moyen de deux branches voisines de la place de Strasbourg ; sur la rive gauche, à l'Est, vers le Monge, par une courbe contournant la Sorbonne, desservant la place du Panthéon, aboutissant au square Monge ; à l'Ouest, vers la place Saint-Sulpice, par une courbe passant derrière l'Odéon.

Longueur, 4,750 mètres, plus 1,645 mètres de raccordement.

Les stations prévues sont au nombre de 64, dont 28 en viadue, 15 en tranchées ouvertes, et 21 en souterrain.

L'éclairage électrique à bord des navires :

Les expériences faites en Angleterre dans le but d'installer la lumière électrique à bord des navires ont été des plus satisfaisantes.

Il est inutile d'insister sur les avantages qu'offre ce genre d'éclairage sur tous les autres systèmes mis en pratique jusqu'à ce jour, et de répéter que la lumière électrique est plus éclatante et donne une chaleur moins forte que celle du gaz ou de l'huile. Sous le rapport de l'hygiène, l'électricité est bien préférable : on n'a pas à redouter l'air vicié produit à la longue, dans un endroit clos, par la combustion du gaz ou de l'huile. Enfin, ce mode d'éclairage supprime presque complètement les chances d'incendie.

Le seul obstacle à la vulgarisation de l'éclairage électrique est son prix de revient qui paraît fort élevé.

D'après les informations de la *Revista marítima*, l'amirauté anglaise, voulant se rendre compte de la différence de prix entre l'éclairage usuel et la lumière électrique, désigna les deux cuirassés *Crocodile* et *Colossus* pour servir aux expériences de comparaison, et voici les résultats obtenus :

L'éclairage du *Colossus* à l'huile de colza et aux bougies pendant sept jours entiers a coûté 1,425 francs, tandis que la lumière électrique n'a coûté pendant le même laps de temps que 535 francs, soit 890 francs d'économie.

L'économie réalisée sur le *Crocodile*, bien que moins élevée, est cependant fort satisfaisante. Les expériences ont duré quatre-vingt-dix jours, et l'éclairage ordinaire a coûté 5,531 francs : la lumière électrique est revenue à 2,997 francs.

La différence des résultats obtenus peut s'expliquer par le type des lampes employées ou par celui du moteur.

L'attention de l'administration des douanes de France se trouvre appelée sur la contrebande anglaise, qui menace de rendre presque nulle la vente des produits français manufacturés en Algérie.

Les Anglais n'acquittent les droits d'entrée que par voie de mer ; pour les éviter, ils effectuent le débarquement de leurs marchandises sur les côtes du Maroc, et en introduisant, par terre, de grandes quantités dans la province d'Oran.

Dans la séance du 3 avril du Sénat de France, M. le général Boulanger, ministre de la guerre, a parlé ainsi de l'esprit des lois qu'il prépare et qui seront bientôt soumises aux Chambres :

Messieurs, la question qui vient de m'être adressée m'oblige à exposer devant vous, un peu prématurément, la pensée qui m'a guidé dans le retrait au Sénat des deux lois sur le recrutement de l'armée coloniale.

Je dis "un peu prématurément", car je ne comptais vous exposer cette pensée que quand je déposerai, très prochainement, c'est-à-dire dans le courant du mois prochain, sur le bureau de la Chambre, les nouveaux projets ; mais, en présence de l'émotion qui vient d'être signalée par l'honorable M. Ballue, je crois de mon devoir de vous faire connaître, sinon le plan général, du moins l'esprit dans lequel ces projets ont été conçus.

Permettez-moi tout d'abord, messieurs, de répondre à une préoccupation qui a surgi depuis quelques jours dans le public, dans la presse, et même chez quelques membres de cette Chambre.

On a cru voir dans le retrait des projets en question, en même temps qu'une certaine critique des travaux de l'ancienne Chambre, l'ajournement de lois tant de fois mises et remises sur le chantier. Eh bien, je puis vous l'affirmer, il n'en est rien. Si l'on veut trouver la vérité, c'est le contraire de cette assertion qu'il faut retenir.

Et, en effet, messieurs, je n'aurais jamais osé provoquer cette grave mesure si je n'avais été certain d'être soutenu par une Chambre animée comme moi de l'ardent désir d'aboutir et de doter enfin la nation et l'armée de lois si impatiemment attendues.

Mais, après mûres réflexions, j'ai reconnu l'impossibilité absolue—et j'appuie sur ces mots—l'impossibilité absolue de soutenir avec l'autorité nécessaire devant le Sénat deux lois fondamentales qui n'avaient pas été votées par la Chambre actuelle, au moment même où j'allais déposer sur le bureau de cette Chambre trois autres lois complémentaires des premières. Je suis persuadés que bien souvent une délibération du Sénat serait fatalement venu se heurter contre une délibération prise par la Chambre sur une proposition connexe, contenue dans une autre loi. De votre côté, vous-mêmes, messieurs, n'auriez pu donner toujours à une idée féconde toutes les développements qu'elle comporte, dans la crainte d'entraver les travaux de l'autre Assemblée.

Voilà les considérations qui m'ont guidé.

En effet, mes lois militaires ont entre elles une entière connexité. C'est ainsi que la loi sur le recrutement et la loi des cadres sont tellement liées l'une à l'autre qu'il est complètement impossible, si l'on veut arriver à un résultat pratique, de les discuter séparément. Or, que je dis de la loi du recrutement et de la loi des cadres, je pourrais le dire de la loi sur l'avancement, qui est si vivement réclamée, vous le savez ; de la loi sur une armée coloniale, fortifiée, comme je compte le faire, par un corps d'armée spécial ; enfin, d'autres lois sur les sous-officiers, loi qui intéresse si profondément l'avenir de notre armée nationale. (Applaudissements à gauche.)

Je crois que c'eût été se contenter d'une satisfaction bien illusoire que de venir vous demander de voter séparément, une à une, chacune de ces lois, sans vous mettre à même de leur donner un caractère d'harmonie qui en assurera la durée, la stabilité. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Voulez-vous me permettre un détail qui ne vous retiendra qu'un moment et qui vous fera mieux saisir ma pensée !

Avez-les lois nouvelles, outre certaines adjonctions, telles que l'instruction des sentiens de famille, la taxe militaire, etc.—je pourrais en citer d'autres (Très bien ! très bien ! à gauche)—je compte vous apporter une économie qui se chiffrera par une somme annuelle de 12 millions pecuniaires, et de 4 millions corrélativement. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

Serait-il possible de réaliser pareille économie sans apporter une complète unité de vues dans l'étude des détails ? Je ne le crois pas. (Assentiment.) Du reste, messieurs, ces lois ne sont-elles pas déjà faites dans vos esprits, dans vos volontés ? Vous savez parfaitement, à l'heure où je parle, quelles sont celles de leurs dispositions qui vous regardent, quelles sont celles, au contraire, auxquelles vous ferez bon accueil.

Je crois avoir répondu à la question que m'a posée l'honorable M. Ballue ; il ne reste plus qu'à vous indiquer d'un mot de quels principes je me suis inspiré en élaborant les lois nouvelles. Ces principes ne pouvaient être que ceux qui nous sont chers à tous, et qui ont été consacrés par l'ancienne Chambre, je veux dire l'abolition des privilèges, réclamée par l'opinion et par l'équité. (Applaudissements à gauche.) — la réduction de la durée du service au minimum indispensable pour assurer la sécurité nationale. (Très bien ! très bien !) — en un mot, l'égalité parfaite de tous les citoyens devant le service militaire. (Nouvelle approbation.)

J'ailleurs, messieurs, ces principes ne peuvent être autres que ceux qui guideront toujours un gouvernement et un ministre de la guerre sincèrement républicains, et, j'ajoute, républicains modérés. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

Mgr Perraud, évêque d'Autun, France, a adressé, au cardinal Guibert, une lettre dans laquelle il s'associe entièrement aux remontrances chrétiennes adressées par l'archevêque de Paris au président de la République.

Il conclut en ces termes :

"Peut-on hésiter sur le partage équitable des responsabilités quand on voit de quelle façon ont été accueillies les plus récentes avances du chef de l'Eglise ? Léon XIII venait à nous, tenant à la main l'olivier de la paix et n'ayant sur les lèvres que des paroles de concorde. On lui a répondu en redoublant de sévérités arbitraires contre les ministres du culte professé par la majorité des Français et où portant de nouvelles et profondes atteintes à la liberté déjà si restreinte des familles qui veulent donner à leurs enfants une éducation chrétienne.

"Nous n'en voulons pas moins persévérer dans les sentiments si diguement exprimés par Votre Eminence au nom d'une tradition qui remonte jusqu'au temps où Saint-Paul disait : "Les ennemis de notre foi nous outragent et nous traitent comme la balayure du monde, nous prions pour eux. Ils nous maudissent : nous les bénissons." Si les hommes sont injustes à notre égard nous demanderons à Dieu d'augmenter notre confiance en son infaillible justice et nous le prierons à témoin de la sincérité avec laquelle, dans les cruels conflits de l'heure présente, nous sommes uniquement préoccupés des intérêts de la religion.

"Il y a un an, Eminence, le diocèse de Paris et toute l'Eglise de France, unie de cœur à votre famille spirituelle, demandaient avec instance au Seigneur la conservation de vos jours menacés par une redoutable maladie. Nos prières ont été exaucées. Vous demeurez encore parmi nous et vous venez de rendre un nouveau service à l'Eglise et à notre pays, en écrivant, pour les adresser à M. le président de la République, ces paroles d'une si haute et ferme inspiration.

"Puisse votre noble et loyal langage être entendu et compris pour le plus grand bien d'une nation si visiblement intéressée à voir tous ses enfants unis dans une concorde vraiment fraternelle et faisant de la pacification religieuse le solide fondement de la paix sociale !

"Tel est le vœu formé avec Votre Eminence par tous ceux qui sont résolus à ne pas séparer dans leurs affections ce que Dieu lui-même a si fortement uni dans le passé de notre histoire : l'Eglise et la Patrie !"

Mgr Caverot, cardinal-archevêque de Lyon ; Mgr Turinaz, évêque de Nancy ; Mgr Boyer, évêque de Clermont ; Mgr Isoard, évêque d'Annecy, ont également adhéré publiquement à la lettre adressée par le cardinal-archevêque de Paris au président de la République.

La commission chargée de réviser les programmes de l'enseignement spécial de France, a décidé, dans sa seconde séance, que l'enseignement classique proprement dit et l'enseignement spécial resteraient nettement séparés. L'enseignement spécial ne fera que changer de nom et s'appellera désormais "l'enseignement secondaire français."

La commission a décidé ensuite que le cours d'étude comprendrait désormais six années au lieu de cinq.

Le *Phare de la Manche* donne de curieux renseignements sur les nouveaux avisos-torpilleurs français :

La marine fait construire sur les chantiers de l'industrie 8 bâtiments d'un type nouveau. Ils portent la dénomination "d'avisos-torpilleurs" (type *Bombe.*)

Cinq de ces navires sont armés au port de Cherbourg : la *Bombe*, la *Sainte-Barbe*, la *Couleuvrine*, la *Dragonne* et la *Hague*; on est très pressé de les faire partir pour Toulon ; on veut, en effet, qu'ils prennent part aux grandes expériences de l'escadre d'évolutions et de l'escadrille des torpilleurs.

La *Bombe* a été armée la première ; ce qui lui vaut l'honneur de servir de type à cette classe de navires.

Le type *Bombe* ressemble à un véritable bâtiment, par ses dimensions et son tonnage.

La longueur est de 59m 20, la largeur de 6m54, le tirant d'eau moyen de 1m8, la différence de tirant d'eau entre l'arrière et l'avant est de 40 c.

Le déplacement est de 320 tonneaux. Les formes sont allongées et élégantes sur l'eau. La machine, qui, aux termes du marché, devait donner 1,800 chevaux, en a développé 2,000, grâce à des essais à outrance auxquels les constructeurs ont un grand intérêt ; il s'agit pour eux de toucher une importante prime, si les autres conditions sont remplies et la réception prononcée par la commission des essais.

Ajoutons que l'armement militaire est ainsi constitué :

1o. 2 tubes de lancement permettant de diriger sur l'ennemi (à l'avant) des torpilles Whitehead ;

2o. 4 canons à tir rapide de 47 mm;

3o. 3 canons à tir rapide de 37 mm.

Les emménagements intérieurs pour les logements d'officiers, maîtres et équipages, ne laissent rien à désirer.

A côté de ces avantages, le *Phare* exprime la crainte que les approvisionnements d'eau et de charbon ne correspondent pas à la consommation et que les chaudières ne soient fort éprouvées par les alternatives de grande chaleur et de froid.

Décédée, jeudi 22 avril 1886, à l'âge de 31 ans, SIDONIE MONIER, épouse de Charles Perret. Les amis et connaissances des familles Perret, Monier, Cornier et Fussier, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 1[2 heures, de sa dernière résidence, No 175 rue Trémé, entre Dumaine et Ste Anne.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue de Canal.
B. TREMOULET
Vendeur gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov—1anPP

COURSES ! COURSES !
COURSES !
Nouveau Club de la Louisiane.
COURSES DE PRINTEMPS.
Samedi, 24 Avril.
Lundi, 26 Avril.
Mardi, 27 Avril.
Mercredi, 28 Avril.
Jeudi, 29 Avril.
Vendredi, 30 Avril.
Comité Exécutif.
R. W. Simmons. Chas. A. Conrad.
G. W. Nott. Richard Sinnott.
Stewards.
R. W. Conner J. L. Harris
Jules Aldigé. Richard Milliken.
J. W. Tobin.
Timers.
Thomas L. Airey. Thos. C. Herndon.
Comité de Réception.
ATWOOD VIOLETT, chairman.
Gén. G. T. Beauregard, S. H. Buck
Gen. L. T. Sickolle, L. H. Farrar.
J. D. Peet, H. Chatnock
J. R. Lallande, C. W. Hildenberger,
Wm Mellen, N. D. Wallace.
Walter D. Denégre, Blaine Jamison.
W. D. Hayes, Robt. Maxwell.
Frank Kennedy. A. Slidell.
Les dames sans cavaliers ne seront pas reçues dans les grandes tribunes.
Les membres du club auront le droit de faire entrer gratuitement sur le champ de courses les dames qu'ils y accompagneront.
Les véhicules entreront par la porte du Chemin du Gentilly.
Les Pools officiels seront vendus par Ira E. Bride & Cie., à la Bourse du Turf de Léon Lamothe.
Billets non insignés Quarter-Stretch pour la série des courses.....$12 00
Invitation..... 10 00
Quarter-Stretch pour un jour..... 2 50
Entrée sur la grande Tribune..... 1 00
Champ..... 50
Les Courses commencent à 3 h. P. M.
DUNCAN F. KENNER, Président.
R. W. SIMMONS, Secrétaire. 23 avril—

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honorent de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 23avril—3m

COMPAGNIE D'ASSURANCES
FACTORS' AND TRADERS'
49.....Rue Carondelet.....49
Capital.....$700,000
Surplus..... 79,445
ED. A. PALFREY.....Président
JOHN PHELPS.....Vice-Président
THOS. F. WALKER.....Secrétaire
Succursales :
M. W. A. Walloff, 7 ue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques de l'incendie pour cette compagnie.
T. F. WALKER,
20 fév—6m Secrétaire.

Avis.
La maison sociale BAUMANN & JUNG est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. L. E. Jung continuera les affaires et assumera toutes les obligations de la maison.
E. BAUMANN,
L. E. JUNG.
M. Emile Baumann sollicite pour M. L. E. Jung la continuation du patronage de ses amis.
21 avril—1sem

CHARLES F. GONTHIER.
Marchand Tailleur,
A ouvert, au No 44 de la rue Carondelet, entre Gravier et Union, un magasin, dont son père, M. F. GONTHIER, ci-devant coupeur en chef chez M. Léon Godchaux, sera la direction. Il sera heureux d'y recevoir ses amis et le public.
Il vient de débuter une partie de son stock d'étoffes les plus récentes et choisies avec soin.
20 sept—

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour Infirmes, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels,